La transparence des aptitudes RSE grâce à l'ECVET dans le tourisme européen

Lot de travail 3

R7 “Modèle d'attribution des crédits ECVET”

Stuttgart (Allemagne), 10 août 2015

Responsable du lot de travail et du résultat

kate - Ecologie & Développement (D)

Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Cette publication reflète uniquement le point de vue de l'auteur, et la Commission ne saurait être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

1 ECVET - Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels

Selon la Commission européenne (2015), le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) vise à :

- « faciliter la validation et la reconnaissance des compétences et des connaissances professionnelles acquises dans des pays et des systèmes différents, afin de les capitaliser pour obtenir une certification;
- encourager la mobilité entre des pays et des environnements d'apprentissage différents;
- renforcer la compatibilité entre les divers systèmes d'enseignement et de formation professionnels européens et les certifications qu'ils offrent;
- renforcer la capacité d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels et la confiance des employeurs dans les aptitudes et les savoirs spécifiques requis pour chaque certification EFP »

Sur la base de la recommandation politique du Parlement européen et du Conseil de 2009, l'ECVET a été introduit en Europe. Plusieurs projets pilotes ont permis de tester et d'appliquer le système et ses outils.

Après une phase expérimentale de cinq ans, une évaluation complète et indépendante a été effectuée. Les résultats présentés dans un rapport détaillé (CE 2014) sont plutôt mitigés. Ils déclarent qu'au niveau national, l'ECVET n'a que peu progressé. Cela serait dû aux approches et aux systèmes EFP différents au niveau des Etats membres. Pourtant les parties prenantes ont une opinion plus positive concernant les (unités d') acquis d'apprentissage et la documentation ECVET tels que le protocole d'accord de partenariat et les contrats pédagogiques.

Les points de crédit ECVET ne se sont vu accorder « aucune pertinence ou demandes particulières [.] à cause du manque de clarté de leurs spécifications techniques » CE 2014,3).

L'approche qui consiste à attribuer un nombre fixe de points de crédit à une certaine durée d'apprentissage a été mise à rude épreuve à cause de la diversité des différents systèmes éducatifs nationaux. Selon le rapport, les durées d'apprentissage peuvent varier d'un pays à l'autre.

2 Recommandation pour l'attribution des crédits ECVET

Selon la convention et les principes ECVET (PE 2009), 60 points de crédit ECVET sont attribués aux acquis d'apprentissage dont la réalisation est escomptée en une année d'EFP formelle à temps plein. La recommandation poursuit ensuite en disant attribuer des points de crédit à chacune des unités composantes en fonction de leur poids relatif. Cela revient à environ 25 heures d'apprentissage guidé par point de crédit ECVET.

Pour la certification RSE, il serait possible d'appliquer ce modèle. Pourtant, on peut se demander quel en serait le grand avantage en termes de réalisation des objectifs de transparence et de comparabilité. Etant donné que les formations relatives à la RSE et au tourisme, qui ont été analysées dans le Module de travail 2, comptent de 3 à 7.200 heures, l'introduction des points de crédit n'aiderait que légèrement à proposer des offres plus transparentes et comparables en terme de qualité. D'autres mesures telles que celles qui visent à rendre les résultats de l'apprentissage plus visibles seraient d'une plus grande utilité.

Les recherches menées dans le cadre de ce projet ont démontré que, dans chaque pays partenaire de TransCSR, l'approche de l'EFP est différente. En outre, la mise en œuvre d'autres outils européens pertinents tels que le CEC est également à des stades différents dans chaque pays.

Les recherches sur les certifications RSE ont montré que la RSE est un sujet niche ne disposant pas d'approche générale dans l'enseignement touristique. Cela vaut également pour tous les pays partenaires. Parmi tous les pays partenaires, seule une formation, qui est dispensée par un établissement privé, porte sur la RSE ainsi que sur le tourisme. Mais ni celle-ci ni les autres offres d'EFP qui ont été analysées ne font référence au CEC ni n'appliquent systématiquement tout autre outil ECVET.

On constate dès lors un déficit général dans l'application et la mise en œuvre de l'ECVET en ce qui concerne le domaine de la RSE en tourisme. Le grand objectif de ce projet est de contribuer aux améliorations dans ce domaine. Chaque outil ECVET développé et appliqué dans le projet TransCSR contribuera à cet objectif. Malheureusement, l'attribution de points de crédit s'est jusqu'ici avérée être l'outil le moins efficace pour plusieurs raisons qui ont été décrites dans le premier paragraphe.

La recommandation est dès lors de mettre de côté l'attribution de crédits ECVET pour la certification RSE en tourisme et de plutôt mettre l'accent sur les autres outils ECVET, principalement en partant des acquis d'apprentissage.

L'introduction des points de crédit ECVET pourrait être un projet pour l'avenir quand la certification RSE et les autres outils ECVET se seront généralisés. Il serait également nécessaire de fonder une telle attribution sur une expérience plus pratique et des exemples pratiques plutôt que juste sur une formation-type. Le développement d'offres supplémentaires d'EFP en RSE dans le tourisme sera nécessaire pour y parvenir. La diffusion de la matrice des acquis d'apprentissage pour la certification en RSE sera une étape cruciale afin d'établir une compréhension commune de la RSE dans le tourisme. Les outils développés (contrat pédagogique et Accord de partenariat) seront utiles pour atteindre cet objectif.

Les efforts entrepris par les partenaires de TransCSR constituent des initiatives à la base. Pour un plus grand succès du processus ECVET en général et par là même, de la certification RSE en tourisme, des décisions nationales descendantes seront nécessaires, par exemple, pour le CEC. La formation de ce type de cadre et de base pour d'autres outils sera un important facteur de succès puisque l'EFP est fortement lié aux systèmes éducatifs nationaux.

Les parties prenantes qui doivent soutenir cette question sont très diverses. Pour une certification RSE supplémentaire, il sera important de viser l'intégration d'une certification RSE aux niveaux 3 et 4 du CEC dans les programmes habituels de formation en tourisme, qui font principalement partie du système éducatif formel. L'aperçu structuré et transparent de la matrice des acquis d'apprentissage sera utile aux prestataires de formation et aux établissements éducatifs.

La formation de 'responsable RSE' dans le tourisme peut être utilisée comme modèle de référence de meilleure pratique pour le développement d'autres formations au niveau 5 du CEC; la matrice des acquis d'apprentissage pouvant servir de structure de base. Celles-ci peuvent être données par différentes organisations telles que les organisations privées ainsi que les établissements publics.

Tous les outils ECVET développés dans le cadre du projet TransCSR seront d'une grande aide dans ce processus. L'attribution de points de crédit ECVET pourrait venir ultérieurement.

Documentation

Commission européenne (2014) : Evaluation of implementation of the European Credit System for Vocational Education and Training (ECVET) – executive summary http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/more_info/evaluations/docs/education/ecvet14-summary_en.pdf (consulté le 06.08.2015).

Commission européenne (2014) : The European Credit System for Vocational Education and Training, http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/ecvet_en.htm (consulté le 06.08.2015).

Parlement européen, Conseil de l'Union européenne (2009) : Recommendation of the European Parliament and of the Council of 18 June 2009 on the establishment of a European Credit System for Vocational Education and Training (ECVET) http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32009H0708%2802%29 (consulté le 06.08.2015).